



TAXE D'APPRENTISSAGE

*L'Ensemble scolaire Saint Jean Baptiste de La Salle de Nîmes accueille des élèves de 3° Prépa Métiers et une section S.E.G.P.A.
Les élèves de 4° et 3° sont en Préprofessionnalisation dans les domaines de l'Horticulture, Habitat et Mécanique.*

*L'Ensemble scolaire La Salle Nîmes est habilité à recevoir la Taxe d'Apprentissage. Vous pouvez verser votre Taxe d'Apprentissage à l'Ensemble scolaire La Salle Nîmes.
Lien du courrier aux entreprises : <https://www.delasalle-nimes.fr/taxe-d-apprentissage>*



Déclaration annuelle du solde de la taxe d'apprentissage

Pour nous retrouver facilement :

Se connecter au site SOLTéA :

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/>

Flyer SOLTéA :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/sites/ta/files/2023-03/FLYER-synthese-soltea.pdf>

Recherche par le Numéro UAI :

UAI : 030 0093 N

Recherche par le numéro de SIRET :

77591327000010

Votre interlocutrice privilégiée :

Mme Le Rouzic Bernadette

Tél. : 04 66 04 70 54

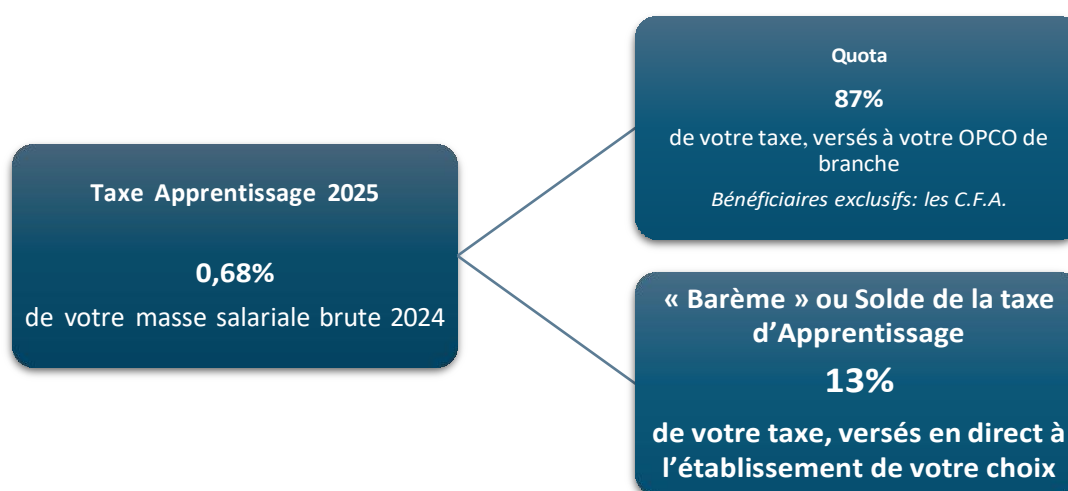
Mail : comptabilite@delasalle-nimes.fr

A quoi sert la Taxe d'Apprentissage ?

- Les recettes de la Taxe d'Apprentissage représentent une ressource essentielle pour notre établissement, en nous permettant d'investir dans le matériel nécessaire à la formation des étudiants, de renouveler nos équipements ou encore de recruter des intervenants professionnels.
- Par le biais de votre Taxe d'Apprentissage, vous devenez un partenaire privilégié de L'Ensemble scolaire La Salle Nîmes et vous soutenez une formation en phase avec les attentes des jeunes et la réalité des entreprises.

Le saviez-vous ?

- ❖ Le nouveau barème, appelé «*Solde de la Taxe d'Apprentissage*» correspond à **13%** de la Taxe d'Apprentissage. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.





Avec la Taxe d'Apprentissage, renforçons nos liens

Désormais, vous versez une partie de votre Taxe d'Apprentissage en direct à des établissements de formations que vous soutenez.

C'est l'occasion de renforcer vos liens avec le Collège Saint Jean Baptiste de La Salle de Nîmes.

Votre versement de Taxe d'Apprentissage à l'établissement est précieux pour soutenir nos innovations, et donner aux jeunes que nous accueillons des moyens modernes qui leur permettront d'acquérir les meilleures compétences, pour affronter au mieux le monde professionnel.

Exemple de financement de créations pédagogiques grâce à votre versement :

- Laboratoire informatique
- Equipement arrosage pour l'horticulture...

CONTACTEZ - NOUS

Collège Saint Jean Baptiste de La Salle

4 Rue Rivarol – 30 000 NIMES

+33 4 66 04 70 54

comptabilite@delasalle-nimes.fr

<https://www.delasalle-nimes.fr>

Quelques liens utiles :

- SOLTéa c'est quoi ? On vous explique tout en vidéo :
<https://www.soltea.education.gouv.fr/aide/decouvrir-soltea-en-video>
- La gestion par la caisse des Dépôts de SOLTéA :
https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/sites/default/files/2023-04/Plaqueette_soltea.pdf
- Tutoriels pas à pas :
<https://www.soltea.education.gouv.fr/actualites/tutoriels-jutilise-soltea-pas-pas>
- Connaître l'essentiel et les grandes étapes :
<https://www.soltea.education.gouv.fr/soltea-plateforme-employeurs-solde-taxe-apprentissage>
- Flyer SOLTéa :
<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/sites/default/files/2023-04/FLYER-SOLTeA.pdf>